



Prématornelle

ATOUT BOUT CHOU 1

16 mois à 3 ans révolus

20 route de Sainte Marie

VDC - NOUMEA - 98800

Nouvelle Calédonie

Tél : 26 24 30

Mail : abc1@atoutboutchou.com

www.atoutboutchou.com

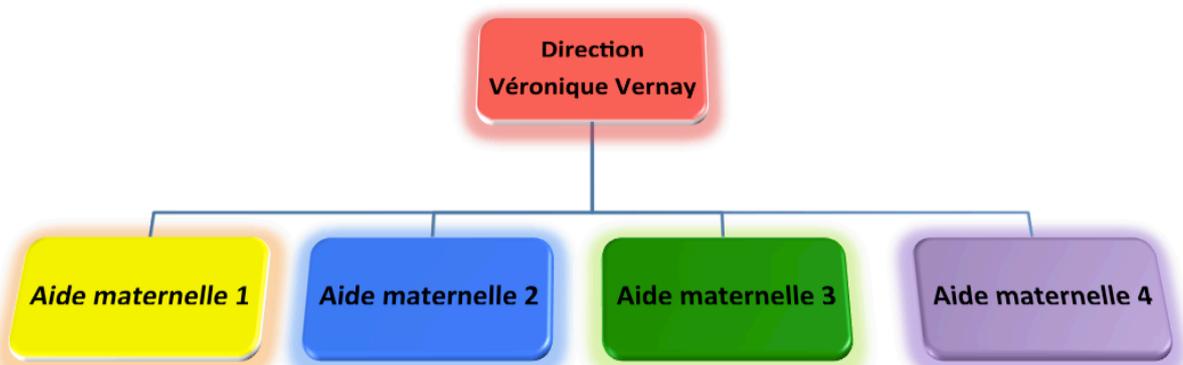
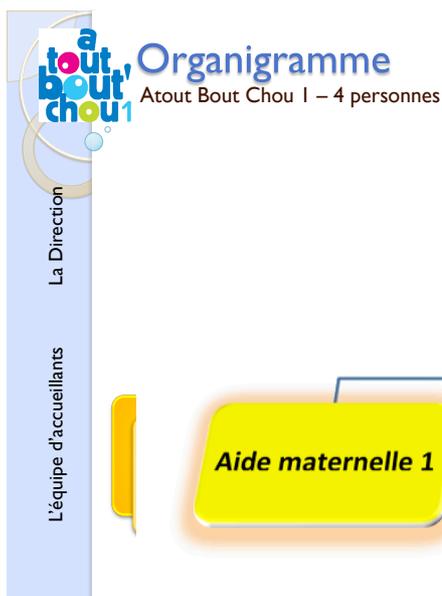
Règles de fonctionnement 2025

Présentation

L'enseigne 'Atout Bout'Chou a été créé en 2005.

Depuis, nos établissements sont devenus des références dans l'accueil du tout-petit en Nouvelle Calédonie.

Atout Bout' Chou 1 est une structure privée agréée sous le numéro 782-2005/PS, pour accueillir des enfants âgés de 16 mois à 3 ans révolus encadrés par 5 professionnelles de la petite enfance et de la directrice. Nous proposons un **service professionnel** dans un **environnement privilégié et des conditions exceptionnelles de socialisation**.



Atout Bout' Chou 1 se situe Baie de Sainte Marie, au 20, route de Sainte Marie, sur la route des tennis de l'Olympique, en face de Géant.

Nous disposons de **125m²** d'espace intérieur et **75m²** d'extérieur.

Les locaux sont spacieux, lumineux et sont entièrement sécurisés et aménagés pour le jeune enfant.

Un parking est à votre disposition devant la structure.

Sa capacité d'accueil est de 30 enfants âgés de 16 mois à 3 ans révolus.

Au sein de la structure, les **ratios d'encadrement** respectent des normes strictes.

Aussi, une personne diplômée est présente en permanence pour 9 enfants de moins de 3 ans.

Ce taux d'encadrement nous permet de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Notre projet pédagogique

Les objectifs d'Atout Bout Chou sont fixés dans un projet pédagogique.

Le projet pédagogique est donc le document reprenant l'ensemble des objectifs d'accueil et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il est important d'en prendre connaissance afin d'y adhérer pleinement avant la rentrée de votre enfant.

Nos Objectifs

Notre objectif principal est l'épanouissement de l'enfant

Nous recherchons l'épanouissement de l'enfant au travers des sous-objectifs suivants :

- Être à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**
- Offrir à l'enfant une **relation 'maternelle'** privilégiée avec les accueillants : douce, affectueuse et rassurante
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements adaptés
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire
- Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**
- Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité
- Etablir une **relation de confiance** et d'échange entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant
- Proposer des **repas équilibrés** et prendre en compte le **facteur affectif** pendant le repas.
- Proposer un environnement **sain** et **écologique**

Nos moyens

Le jeu et l'écoute représentent notre moteur d'action.

▪ **Atout bout chou est à l'écoute du rythme de l'enfant :**

Nous nous imposons d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son **savoir-faire** et son **savoir être** à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

▪ **Atout bout chou offre une relation 'maternelle' :**

Nous répondons au **besoin permanent de sécurité**.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie (salle de sieste, salle de vie, cour, sanitaire) tout en lui offrant des repères plus personnels (son lit, son doudou, sa peluche...).

Chez Atout Bout Chou, nous avons toujours une 'paire de bras' pour rassurer et consoler votre enfant, tout comme à la maison et en famille. Votre enfant ne se sentira jamais seul et incompris.

▪ **Atout bout chou offre une ambiance chaleureuse et agréable :**

Nous répondons au **besoin d'espace et d'expression libre**.

L'enfant doit pouvoir jouer et se mouvoir librement. Pour ce, une grande importance est accordée aux espaces et équipements. En effet, l'ensemble du cadre de vie est spacieux et agréablement coloré afin de créer une ambiance chaleureuse.

De plus, les espaces extérieurs offrent à l'enfant un monde d'exploration et d'imagination adapté à son âge. Les accueillants guident les enfants et organisent les activités et les temps de jeu et de repos au sein des espaces de vie.

- **Atout bout chou aide l'enfant à devenir autonome :**

L'enfant doit se sentir libre de choisir suivant ses affinités et ses goûts, le copain, le jeu ou l'activité qui l'intéresse. Il doit trouver lui-même son chemin et se réaliser. L'attitude de l'accueillant est très importante, tant pour être à l'écoute de ses désirs que pour orienter l'enfant vers un jeu ou une activité adaptée. L'enfant apprend petit à petit à faire seul, en ayant conscience de ses possibilités et de ses limites. Il grandit doucement et prend confiance en lui.

- **Atout bout chou aide l'enfant à communiquer et développer son langage :**

Nous portons beaucoup d'attention au langage et à la communication verbale et non verbale. Nous utilisons toujours un vocabulaire approprié avec les enfants et évitons l'utilisation de mots infantiles (du type « woua woua » pour le chien). Il est important que l'enfant comprenne les situations qui l'entourent ; aussi, nous expliquons toujours le POURQUOI d'une situation.

Nous communiquons beaucoup avec les enfants pour enrichir leur langage et les aider à reformuler ou verbaliser leurs désirs.

- **Atout bout chou aide l'enfant à se socialiser :**

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

La présence éducative de l'équipe et des parents doit permettre à l'enfant d'être rassuré, d'accepter le groupe et les règles de socialisation afin de se réaliser.

L'accueillant est toujours présent pour anticiper et gérer les situations de conflit et de frustration avec douceur et sérénité : morsures, coups, gestes brusques, crises...

D'autre part, nous accueillons des enfants porteurs de handicap (pour lesquels la collectivité est bénéfique). Le but est de favoriser leur intégration dans le respect de leurs différences.

- **Atout bout chou crée une relation de confiance :**

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe. Nous disposons de nombreux outils qui vous permettent de vous sentir impliqué dans la vie de votre enfant (chants, photos, tableau d'affichage, cahier de vie, dossier, site internet...)

Nous portons une attention particulière à respecter et assurer la continuité du projet de vie que les parents ont pour leur enfant. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de rentrée sur votre enfant et votre famille, afin que nous puissions au mieux répondre à vos attentes.

- **Atout bout chou invite l'enfant à découvrir le monde :**

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la **curiosité** naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

Nous proposons des activités structurées et variées pour susciter l'envie d'apprendre. Cependant, nous n'imposons rien, une grande liberté de jeu est laissée à l'enfant.

- **Atout bout chou adopte la 'positive attitude' :**

Nous répondons aux **besoins d'encouragement et de soutien** nécessaires à la construction d'un enfant épanoui.

Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

▪ **Atout bout chou propose un environnement sain et écologique :**

Nous utilisons du dégraissant et du désinfectant 100% bio (fourni par un électrolyseur d'e type ROX10, à base d'eau + sel + électricité = hydroxyde de sodium – ewater systems® - www.ewater.com) qui remplace tous les produits d'entretien traditionnels. Il est totalement inoffensif pour les enfants

▪ **Atout bout chou propose des repas équilibrés et prend en compte le facteur affectif pendant le repas.**

Durant ses premières années, l'alimentation est au cœur de la vie de l'enfant. Autour d'elle se jouent bien des moments de tendresse et d'échange. Nos repas sont préparés chez un traiteur et tiennent compte des besoins nutritionnels des enfants en fonction de leur âge. Nous proposons des menus équilibrés, visés par un diététicien, dans lesquels l'équilibre est respecté. Le moment du repas joue un rôle primordial dans le plaisir de ce que l'enfant mange et la découverte de nouveaux goûts. Il prendra ainsi de bonnes habitudes d'alimentation qu'il gardera toute sa vie. L'environnement des repas est aussi très important, l'enfant prend son déjeuner en compagnie de ses camarades, dans sa salle de vie avec ses accueillantes. L'espace L'enfant ne sera jamais forcé à manger et nous n'utilisons pas de chantage. Il sera invité à goûter de tout, sans être privé de dessert, dans la douceur et la bienveillance.

CALENDRIER ET HORAIRES

Pour les enfants à mi-temps sans repas : Du lundi au vendredi de 6h45 à 10h45

Pour les enfants à mi-temps avec repas : Du lundi au vendredi de 6h45 à 12h

Pour les enfants à plein temps : Du lundi au vendredi de 6h45 à 17h30

Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.

L'école est exceptionnellement fermée :

Les jours fériés suivants :

- Le lundi 21 avril (Pâques),
- Les jeudi 1^{er} et vendredi 02 mai (Pont de la Fête du travail)
- le jeudi 8 mai (armistice),
- les jeudi 29 et vendredi 30 mai (Pont de l'Ascension)
- le lundi 09 juin (Pentecôte),
- le vendredi 15 août (Assomption),
- le mercredi 24 septembre
- les lundi 10 et mardi 11 novembre (Armistice)

- En cas d'alerte cyclonique **orange et rouge (n°1 et n°2)** et en cas de pandémie.

L'école est fermée durant les périodes suivantes :

- Début des vacances d'été : VENDREDI 19 décembre 2025.
- Nous rouvrons nos portes le 14 JANVIER 2026.**

TARIFICATION et MODE DE PAIEMENT

Quel que soit le type d'accueil choisi, le paiement peut s'effectuer, soit :

- En **totalité** en début d'année (mode de paiement à votre convenance)
- En **12 mensualités** par chèque, espèces, virement ou par prélèvement automatique avant le 10 de chaque mois
- **Mensuellement** du mois de Février au mois de Décembre par chèque, espèces, virement ou par prélèvement automatique avant le 10 de chaque mois

**Les jours de fermeture de la crèche ne sont pas déduits.
Le mois de décembre est dû en totalité.**

En cas de prélèvement automatique, nous vous demandons de remplir **l'autorisation de prélèvement** fournie et de l'accompagner d'un **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire).

En cas de retard de paiement, une **majoration de 5%** sera appliquée sur le montant de la mensualité.

En cas de non paiement, l'enfant ne sera plus accepté et sa place pourra être attribuée à un autre enfant.

Une facture vous sera adressée chaque mois.

Nous vous suggérons de la garder précieusement, car les frais de garde d'enfants dans un établissement agréé sont **déductibles de vos impôts**.

Une facture globale (contrat d'accueil) vous sera adressée en début d'année.

ABSENCES ET DEPART

Départ définitif

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure.

Toute modification de rythme d'accueil de l'enfant fait l'objet d'un **avenant au contrat**.

Toute résiliation de contrat doit être signalé à la Direction par courrier, **2 mois à l'avance. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non.**

Tout mois commencé est dû.

Absences

Le forfait annuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle ou prolongée de l'enfant pour maladie ou vacances.

Forfaits 2025

Journée

Sur 11 mois :

- 2 j/semaine : 583 000 /an soit
53 000 F/mois
- 3 j/semaine : 781 000 F/an soit
71 000 F/mois
- 4 j/semaine : 847 000 F/an soit :
77 000 F/mois
- 5 j/semaine : 935 000 F/an soit :
85 000 F/mois

Sur 12 mois (du 15 janvier au 20 décembre)

- 2 j/semaine : 609 504 F/an soit
50 792 F/mois
- 3 j/semaine : 816 504 F/an soit
68 042 F/mois
- 4 j/semaine : 885 504 F/an soit :
73 792 F/mois
- 5 j/semaine : 977 496 F/an soit :
81 458 F/mois

Demi-journée avec repas

Sur 11 mois :

- 3 j/semaine : 478 500 F/an soit
43 500 F/mois
- 4 j/semaine : 616 000 F/an soit :
56 000 F/mois
- 5 j/semaine : 726 000 F/an soit :
66 000 F/mois

Sur 12 mois (du 15 janvier au 20 décembre)

- 3 j/semaine : 500 256 F/an soit
41 688 F/mois
- 4 j/semaine : 644 004 F/an soit :
53 667 F/mois
- 5 j/semaine : 759 000 F/an soit :
63 250 F/mois

Demi-journée sans repas

Sur 11 mois :

- 3 j/semaine : 412 500 F/an soit
37 500 F/mois
- 4 j/semaine : 467 500 F/an soit :
42 500 F/mois
- 5 j/semaine : 588 500 F/an soit :
53 500 F/mois

Sur 12 mois (du 15 janvier au 20 décembre)

- 3 j/semaine : 431 232 F/an soit
35 936 F/mois
- 4 j/semaine : 488 748 F/an soit :
40 729 F/mois
- 5 j/semaine : 615 252 F/an soit :
51 271 F/mois

PONCTUELLEMENT

4 550 F la matinée, 6 100 F la journée, 4 200 F l'après midi

Frais de dossier : 20 000 F
Frais d'inscription* : 40 000 F
Caution (non encaissée) : 85 000 F

5% sur les fratreries

* Déductible de la 1ere mensualité

INSCRIPTION ET ADMISSION

Conditions d'admission

> Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants dès l'âge de 16 mois, et ce jusqu'à leur 4ème anniversaire

Les enfants âgés de moins de 18 mois, **devront avoir acquis la marche et un minimum d'autonomie**. Leur condition d'admission sera à l'appréciation de la direction.

> Au niveau de la propreté

L'acquisition de la **propreté n'est pas un critère d'admission**. Nous acceptons les enfants en couche.

> Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les enfants doivent donc être à jour dans leurs vaccins, selon le calendrier vaccinal en vigueur en Nouvelle Calédonie.

Inscription

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la **FICHE de RENSEIGNEMENTS**
- Régler les **frais de dossier et de gestion administrative** d'un montant de **20 000 F**, valable pour sa première année de scolarité chez Atout Bout Chou, et non remboursables en cas de dédit.
- Régler les **frais d'inscription** d'un montant de **40 000 F**, déductible de la première mensualité mais non remboursable en cas de dédit.
- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement et signer le **CONTRAT D'ENGAGEMENT**

Rentrée de votre enfant

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devrez :

- Remplir le **QUESTIONNAIRE DE RENTREE**
- Signer le **CONTRAT D'ACCUEIL** qui définit le rythme de votre enfant et le montant annuel des frais de garde
- Remettre un chèque de caution de **85.000 F** (non encaissé)
- Fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour
- Remplir l'**AUTORISATION DE PRELEVEMENT** et joindre un **RIB** (en cas de prélèvement mensuel)
- Fournir une copie du **LIVRET de FAMILLE**
- Fournir une copie de votre assurance responsabilité civile
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la **GARDE** de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

Cautiun

A l'inscription, il vous est demandé un chèque de cautiun de 85 000 FCFP.

Cette cautiun n'est pas encaissée et vous sera rendue lors du départ définitif de l'enfant, sauf dans les cas suivants :

- **non-respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif**
- **non-paiement du forfait dû**

Renouvellement d'inscription d'une année sur l'autre

La place de votre enfant au sein de la structure d'accueil **n'est pas renouvelée automatiquement d'une année sur l'autre.**

Vous devez faire la démarche de réinscrire votre enfant avant le 31 août de chaque année et nous faire connaître vos intentions au plus tôt.

Après cette date butoir, la place de votre enfant pourra être cédée à un enfant en attente lors de la rentrée suivante.

Les frais de renouvellement d'inscription s'élèvent à 15.000F, non remboursable en cas de dédit.

Augmentation et frais administratif

Les tarifs affichés sont pour l'année en cours. Une réactualisation est possible pour l'année suivante.

INFORMATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARENTS

Votre participation à la vie de la structure est très importante et nous tient beaucoup à cœur. Notre établissement vous est toujours ouvert, n'hésitez pas à poser les questions qui vous préoccupent ou à renseigner les accueillants en charge de votre enfant sur les éventuels changements importants dans votre vie de famille (déménagement, arrivée d'un petit(e) frère ou sœur, départ d'un parent, décès, 'séparation', adoption)

Un panneau d'informations générales est situé dans l'entrée. Il regroupe les informations générales concernant la vie de la structure (menus de la semaine, réunions, dates importantes, évènements spéciaux...).

Vous y trouverez également des informations culturelles relatives à la vie du petit enfant en Nouvelle Calédonie (spectacles, sorties, expositions, rencontres, salons...).

Pensez à le consulter régulièrement.

Afin que vous puissiez vivre chaque moment précieux de la vie de votre enfant, nous vous invitons **à visiter régulièrement la page privée de notre site www.atoutboutchou.com.**

Les **photos numériques** ainsi que les comptines apprises au cours de chaque période sont disponibles tous les mois sur l'espace privée de notre site.

Un identifiant et mot de passe vous sera remis en début d'année.

Sans oublier notre page **Facebook**.

Des mails d'informations vous sont régulièrement envoyés pour vous informer de la vie au sein de la structure, lisez-les en entier !

Tous ces outils sont mis en place pour vous rendre au mieux les moments de vie de votre enfant.

CONTROLE DES ARRIVEES ET DEPARTS

Lors de votre arrivée : confiez votre enfant à un membre de l'équipe.

Nous vous demandons de bien refermer la porte derrière vous.

Si votre enfant est inscrit à **mi-temps sans repas**, vous devez le récupérer **AVANT ONZE HEURES**.

Si votre enfant est inscrit à **mi-temps avec repas**, vous devez le récupérer **AVANT MIDI**.

Si votre enfant est inscrit à **temps complet**, vous devez le récupérer **AVANT 17H30**.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements sont habilitées à récupérer votre enfant. Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, veuillez à nous fournir par avance les nom et prénom de cette personne. L'enfant lui sera alors remis sur présentation de sa pièce d'identité.

SECURITE

> Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, nous vous demandons de **veiller à fermer portillon et barrière derrière vous. C'est un adulte qui a la responsabilité d'ouvrir et fermer ceux-ci.**

Nous vous demandons d'être extrêmement vigilant à la fermeture du portillon et avec votre enfant sur le parking.

> Jeux et jouets personnels

Nous vous rappelons que l'école offre de nombreux jeux et jouets aux enfants. Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident (ingestion de petits objets, boucles d'oreille arrachées, perte de petites pinces à cheveux...), **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER des jouets et ni objets personnels dans la structure.**

> Objets dangereux

Pour la sécurité des enfants et des personnes qui travaillent dans le jardin d'enfants, assurez-vous que les objets suivants ont été retirés du **sac** et des **poches** de votre enfant :

- Médicaments
- Poisons (vernis à ongles, dissolvant, ...)
- Téléphone mobile
- Produits cosmétiques
- Sacs plastiques
- Tout objet qui pourrait représenter un danger pour les enfants

MALADIE DE L'ENFANT

Les "Recommandations des Bonnes Pratiques" de la Province Sud stipulent que les enfants peuvent être reçus dans une structure d'accueil qu'aux conditions suivantes :

- Être atteint d'aucune maladie contagieuse galle, rougeole, oreillons, conjonctivite, pied main bouche, varicelle. (cause d'éviction)

- **Impétigo** : Eviction si lésion étendue et non recouvrable
- **Gastro-entérite** : Eviction et retour 24h après l'arrêt des symptômes
- **Angine** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Coqueluche** : Eviction et retour 5 jours après le début du traitement antibiotique
- **Galle** : Eviction et retour 3 jours après le début du traitement avec un certificat médical

- **Rougeole** : Eviction et retour 5 jours après le début de l'éruption
- **Oreillons** : Eviction et retour 9 jours après le début des signes

- D'avoir subi les vaccinations obligatoires sauf contre-indication

En tant que structure privée, les enfants qui souffrent des maladies suivantes ne sont pas acceptés :

- **Conjonctivite** : Eviction et retour 2 jours après le début du traitement
- **Varicelle**: Eviction si fièvre ou état apathique
- **Pied main bouche** : Éviction et retour 5 jours après le début de l'éruption

- **EN CAS DE FIEVRE : 2 cas**

CAS 1 : L'enfant est malade lors de son arrivée à la crèche

Il est donc de **votre responsabilité** de déposer votre enfant dans un bon état de santé générale et de nous informer de toute prise d'antipyrétique ou autre médicament

CAS 2 : L'enfant tombe malade en cours de journée à la crèche

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes...), **la Direction dispose du pouvoir d'appréciation** de garder l'enfant ou non.

Pour son **confort et son bien-être**, ainsi que celui de ses camarades et de ses accueillants, un parent est contacté, nous l'invitons à venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.

En cas d'urgence, nous nous adressons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

- **ALLERGIE et ETAT DE SANTE PARTICULIER (diabète, surdité, épilepsie...)**

Tout état de santé particulier doit être signalé.

Dans le respect des enfants allergiques accueillis au sein de la crèche, vous êtes prié de ne pas introduire de nourriture après la zone d'accueil (gâteau/bout de pain à la main, reste de petit déjeuner dans le sac, biberon à la bouche etc....)

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signer à l'inscription de l'enfant (fiche de renseignements). Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

MEDICATION

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants. Ils devront être donnés par les parents.

Ils pourront être exceptionnellement administrés à l'école dans les conditions suivantes :

- * **remplissage de la fiche de médication à votre arrivée auprès de la Direction**
- * **présentation du double de l'ordonnance du médecin**

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui le matin afin d'éviter une **surcharge médicamenteuse**.

Nous assurons la prise de **traitement homéopathique** que sur ordonnance.

ACCIDENT et INCIDENT

En cas d'accident (bosse, blessure, entaille, morsure, piqûre d'insecte...) survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident et d'incident** sera remplie et co-signée par la direction et la personne qui récupère l'enfant.

Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident ou incident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles pour les assurances.

Le médecin référent est le Docteur Alain LAPLACE.

En cas d'urgence, nous nous adresserons directement au SAMU.

ASSURANCES

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels éventuellement causés à votre enfant durant le temps de présence au jardin d'enfants.

Vous devez également fournir une copie de votre assurance responsabilité civile.

POUX et LENTES

Vous êtes invités à « inspecter » régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). L'enfant sera exclu tant que les poux n'auront pas été éradiqués.

Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés...

LES MOMENTS EXCEPTIONNELS

Divers évènements rythment l'année à Atout Bout Chou. Ils sont l'occasion de réunir les familles, les accueillants et les enfants autour de thèmes divers :

- ❖ La **fête des Mamans et des Papas**
- ❖ La **fête des grands parents**
- ❖ La **soirée Halloween ou Pyjama (en fonction des années)** permet aux enfants de participer à des jeux gratuits du type 'kermesse' pour gagner des surprises et venir à l'école ...la nuit tombée !
- ❖ Le **spectacle de fin d'année** clôture la saison. Chaque groupe d'enfants présente un spectacle pour le plus grand plaisir des familles.
- ❖ La **fête de Noël** permet aux familles et accueillants de partager un moment autour de la magie de Noël et de gâter les enfants.
- ❖ La **sortie récréative** de fin d'année.

LA PREMATERNELLE

De 16 mois à 3 ans révolus

Votre enfant est inscrit en prématernelle. Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le conserver.

SA RENTREE

L'adaptation :

La période d'adaptation est très importante. En effet, elle permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

L'accueillant établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le temps d'adaptation est décidé avec l'accueillant en fonction des possibilités des parents, en général sur une à deux semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

L'enfant va d'abord venir avec l'un de ses parents puis seul, pour faire connaissance avec son futur cadre de vie et les accueillants qui s'occuperont de lui.

A fournir :

Nous vous demandons de bien vouloir fournir :

- **Linges de rechange** marqués à ses NOM et PRENOM qui resteront dans le casier à l'école
- 4 grosses boîtes de 180 mouchoirs, 5 pour les enfants inscrits à temps complet.
- 1 brosse à dents, un tube de dentifrice et un verre pour les enfants inscrits à temps complet.
- 1 produit anti moustique

Pour les enfants en couches

- un paquet de couche marqué au NOM et PRENOM de l'enfant
- 4 gros paquets de lingettes ou coton, 5 pour les enfants inscrits à temps complet

SA JOURNEE

L'arrivée de l'enfant

Lors de son réveil du matin, les premiers soins et le premier repas doivent être un moment privilégié et de partage avec un parent.

En effet, ces premiers moments de plaisirs matinaux sont des piliers indispensables à son équilibre affectif et à son développement.

Nous vous demandons donc que votre enfant soit déposé

APRÈS avoir pris son petit déjeuner et avoir été changé de la couche de la nuit.

L'accueil

L'accueil des enfants en prématernelle **s'effectue de 6h45 à 8h15 chaque matin, du lundi au vendredi.**

L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des enfants.

C'est un moment privilégié où l'accueillant développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents afin de les aider à bien gérer la séparation. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès de l'enfant.

Les activités rituelles du matin sont **très importantes** pour structurer le rythme de la matinée.

C'est pourquoi, **après 8H15, nous vous demandons d'accompagner personnellement votre enfant dans ce rituel** (ranger ses chaussures dans le casier, mettre son étiquette de présence...) et de remettre votre enfant à l'une d'entre nous, **SANS PERTURBER LES ACTIVITES.**

Tout retard perturbe les enfants qui sont déjà en activité.

Aussi, par respect pour les enfants qui sont arrivés à l'heure et pour les intervenants, il est préférable de déposer votre enfant avant 8H15.

Si votre enfant arrive entre 8H15 et 9H00, nous vous demandons de bien vouloir accompagner votre enfant dans son petit rituel, dans le respect des autres et SANS PERTURBER LE GROUPE.

S'il arrive entre 9H00 et 10H00, il devra avoir goûté.

Le change et la propreté

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons les fesses des enfants à l'aide de compresses et d'eau uniquement.

Les lingettes sont utilisées uniquement en cas de selles importantes et très odorantes.

Le soin est un moment de bien-être, mais aussi un moment de communication et d'échange individualisé privilégié. Grâce à une mise en mot des gestes, l'enfant participe au change et prend conscience de son corps.

L'acquisition de la propreté est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit se sentir prêt).

« L'apprentissage des toilettes » est progressif et géré en relation avec les parents. Dès qu'il le souhaite, l'accueillant l'encourage.

Au début, votre enfant imitera les plus grands, des points de repère sont établis dans la journée (avant le goûter, après la récréation, après le repas, après la sieste...). L'accès aux toilettes est libre pour les enfants qui sont propres ou qui apprennent à le devenir. D'autre part, les toilettes sont régulièrement proposées pour éviter les « petits accidents ».

Progressivement, l'enfant apprend à demander lui-même ou à se faire comprendre.

L'acquisition de la propreté n'est pas un critère d'admission. Votre enfant a tout le temps de devenir « propre » à son rythme. Ne le bousculez surtout pas !

Les enfants en couches sont changés régulièrement dans la matinée et à chaque selle.

Nous vous demandons d'apporter un **paquet de couche marqué au nom de l'enfant.** Vous serez avertis quand il n'en restera plus que quelques-unes par une note sur le tableau prévu à cet effet.

Il est important de vêtir votre enfant de façon confortable. Votre enfant doit pouvoir se mouvoir et se déplacer sans être gêné par ses vêtements.

Lors de la rentrée de votre enfant, **un sac réutilisable et nominatif pour le linge souillé vous est fourni**. Ces sacs ont été spécialement conçus pour la crèche. **Il sera de votre responsabilité de ramener chaque jour les sacs vidés du linge de la veille.**

Afin de vivre dans des conditions d'hygiène optimales et de profiter de l'ensemble de ses sensations tactiles, les enfants et les parents **se déchaussent à l'entrée de la structure.**

Chaque enfant possède un casier personnel où il pourra ranger ses affaires.

Les repas

Un **déjeuner complet** est servi à 11h00. Une nourriture diversifiée et adaptée est proposée aux enfants : une entrée, un plat principal et un dessert.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires.

Les repas, établis chaque semaine par un nutritionniste, sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

S'il est important de respecter les goûts de chacun, le rôle de l'accueillant est de susciter l'envie de goûter et de gérer l'évolution de l'enfant, les goûts pouvant évoluer avec l'âge.

L'accueillant favorise l'autonomie de l'enfant.

Mais le repas est aussi un moment essentiel de la socialisation de l'enfant.

C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue où les enfants entretiennent de nombreux échanges verbaux.

L'enfant ne sera jamais forcé à manger et nous n'utilisons pas de chantage. Il sera invité à goûter de tout, sans être privé de dessert, dans la douceur et la bienveillance.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit et sont inclus dans le forfait mensuel.

Les collations

Suite aux recommandations du Service de Prévention et de Promotion de la Santé (S.P.P.S) de la DPASS Sud : Deux goûters sont prévus quotidiennement.

Pour les enfants à mi-temps : 9h00

Pour les enfants à plein temps : 9h00, 15h00

Les collations sont composées de pain accompagné de fromage/ chocolat/ beurre/ confiture ainsi que des fruits et de l'eau.

Les collations sont incluses dans le forfait mensuel.

Le repos

Une sieste est organisée après le déjeuner à partir de 12H15.

Votre enfant est invité à apporter son oreiller ou/et son doudou et sa sucette (si nécessaire) pour l'accompagner dans ses rêves...

L'espace de repos se situe dans la salle de jeux aménagée à cet effet.

Les lits couchettes sont individuels et nominatifs. Nous fournissons et entretenons le combi drap.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette.

Seuls les membres de l'équipe assurent le coucher et le lever des enfants. Les enfants ne sont jamais seuls, même pendant les siestes.

Les règles de vie

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie commune. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent ses **limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée par l'enfant.

Le travail éducatif vise à mettre en mots des conflits (mise en mots bienveillante) et d'accompagner la socialisation de l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Le départ

La structure ferme ses portes à 17h30.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car **le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les accueillants**, les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

L'AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIES

La prématernelle Atout Bout' Chou offre à votre enfant, 200m² équipés et aménagés en toute sécurité.

L'espace intérieur

L'espace intérieur offre 125 m² d'aménagement.

❖ La salle d'activités :

Elle offre un espace de travail spacieux, coloré et agréable. Les enfants y sont répartis en groupe. L'ensemble du mobilier est adapté à la taille des enfants et aux normes de sécurité Européennes.

Elle est équipée de nombreux outils pédagogiques à la pointe de l'innovation.

❖ Une salle de jeux :

La salle comprend de nombreux coins-jeux tels que le coin poupée, la cuisine, la voiture, la ferme, le garage, le marché,.....,

Les jeux sont adaptés aux enfants pour favoriser l'échange, le jeu libre, le partage, l'imagination et le langage. Le jeu est un moment important et très présent dans la vie d'un enfant jusque son entrée en maternelle.

❖ Une bibliothèque :

Une bibliothèque offre un espace confortable et douillet pour découvrir le plaisir de lire.

❖ Un espace sanitaire :

Cet espace conçu pour assurer un maximum de sécurité, d'hygiène et d'intimité aux enfants comprend :

- Des tables à langer pour permettre les changes.
- Des toilettes adaptés à la taille des enfants.
- Une douche en cas de « petits accidents ».
- Un lavabo circulaire permettant aux enfants de se laver les mains après leur passage aux toilettes et avant/après chaque repas ou collation.

❖ 1 espace repos :

Cet espace est aménagé au sein de la bibliothèque.

Il est conçu pour assurer les siestes du matin pour les enfants de moins de 18 mois.

❖ 1 salle de sieste :

L'espace de repos se situe dans la salle de jeux aménagée à cet effet.

Les lits couchettes sont individuels et nominatifs. Nous fournissons les combi draps.

L'espace extérieur

Cet espace dispose de jeux d'extérieurs, de balançoires, de toboggans, de tricycles et trotinettes, de jouets...

Le sol est entièrement recouvert d'un revêtement amortissant, anti-choc et colorée. Votre enfant minimise les conséquences de ses chutes. Ce revêtement perméable sèche rapidement par temps humide et l'eau n'y stagne pas. Dans cet espace auront lieu les séances de motricité et la récréation.

L'espace extérieur

❖ L'espace goûter : Il offre un lieu agréable, protégé par un faré où les enfants prennent quotidiennement leur goûter. Ils sont équipés de bancs.

❖ Un bac à sable : Chaque jour le bac à sable est ouvert durant tout le temps de la récréation. Les enfants y manipulent de nombreux jouets (seaux, moules, pelles, râteau, tamis...). L'espace reste sécurisé et hygiénique car il est entièrement fermé, couvert la nuit et désinfecté quotidiennement.

❖ Des aires de jeux : Elles regroupent des escaliers, des toboggans, des plates formes, tunnel, deux balançoires,

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant

Emploi du temps

Horaires	Activités
6h45	Accueil individualisé Jeux libres
8h	Motricité ou activité avec intervenant extérieur
8h15	Chant et comptines
8h30	Activités d'apprentissage
9h	Lavage de mains et goûter
9h15-10h	Récréation Jeux libres dans la cour
10h	Chant et danse/ REPOS
10h30	Activités artistiques
11h	Déjeuner
12h	Retour au calme- brossage des dents
12h15	Repos
à partir de 14h	Réveil échelonné
14h	Activités calmes et ludiques
15h	Goûter et récréation
15h30	Jeux libres dans la cour
17h30	Fermeture

La déclaration des droits de l'enfant stipule que : « chaque enfant a le droit au repos et aux loisirs ». Il s'agit de le laisser grandir et découvrir le monde à son propre rythme, sans contrainte de temps, ni de **rendement**.

Les activités de la matinée se succèdent toujours dans le même ordre, presque à l'identique chaque jour. Ainsi, la répétition permet de rassurer le jeune enfant.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement**.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation. Parmi eux, les jeux symboliques (coin poupée) favorisent la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation, l'imitation des adultes.

Les enfants sont répartis en trois groupes pour les activités d'apprentissage.

La répartition s'effectuera sur deux critères : l'âge et la maturité de l'enfant ;

Votre enfant sera amené à **découvrir**, tout au long de cette année de prématernelle, les domaines d'activités suivants :

- **Apprendre à vivre et à construire ensemble :**

Jouer son rôle dans une activité en adoptant un comportement de coopération qui tient compte des apports et des contraintes de la vie collective, jouer avec les autres, agir en fonction des autres, apprendre à partager, écouter et communiquer avec ses camarades.

Apprendre les règles d'hygiène (lavage des mains, changes, aller aux toilettes) et devenir autonome (s'habiller et se déshabiller seul, manger et boire seul, ranger son atelier, ses affaires...)

▪ **Apprendre la langue française orale et écrite :**

Parler et communiquer avec les autres, s'initier à la lecture d'image et au graphisme (début de l'écriture), fréquenter régulièrement la bibliothèque de l'école, écouter des histoires au coin écoute.

▪ **Apprendre les mathématiques et découvrir le monde**

Découverte des formes et des grandeurs, approche des quantités et des nombres (1 à 3), structuration de l'espace (se repérer dans l'école) et du temps (se repérer dans la journée).

Découverte sensorielle, exploration du monde de la matière (la pâte à modeler, la peinture, la cuisine, le sable, la colle...), découverte du monde vivant (élevage d'animaux, alimentation, observation, expériences), découverte du monde des objets (manipulation, puzzle, manipulo, clipo, coloredo, encastrable, perles), éducation à la sécurité (prendre conscience des dangers de la maison, l'importance de la ceinture de sécurité, les dangers de la route, les pompiers, la police, les produits dangereux...).

▪ **Être sensible à l'imagination et à la création**

Votre enfant sera amené à découvrir et manipuler des matières plastiques diverses afin de développer sa créativité (peinture, sable, colle, plumes, argile, pâte à sel, pâte à modeler, végétaux, coquillages, paillettes, papier de soie, coton...)

Il s'agit de développer et sensibiliser le regard, le geste, la voix et l'écoute (une dizaine de chansons et comptines sont abordées tous les mois)

▪ **Agir et s'exprimer avec son corps pour développer la motricité**

Votre enfant sera amené à réaliser des actions élémentaires telles que : *courir, sauter, marcher, se suspendre, ramper, escalader, glisser, ...* avec ou sans engins (*ballons, rubans, tunnel, cerceaux, sacs lestés, anneaux, bancs, balles géantes, ballons, quilles, vélos, trottinettes, tapis divers...*)

Il pourra utiliser des toboggans, des balançoires, le bac à sable, le jardin secret...

L'ensemble du matériel servant aux séances de motricité respecte les normes européennes de fabrication.

▪ **Intervenants extérieurs**

Des personnes extérieures, diplômées, interviennent tout au long de l'année, en fonction des périodes et des projets (Anglais, yoga, musique, danse, cuisine, éveil moteur...).

▪ **Sorties**

Des sorties sont organisées au cours de l'année pour les enfants rentrant à l'école maternelle. (parc forestier, marée basse, bibliothèque...)

Un t-shirt ATOUT BOUT CHOU vous est fourni en début d'année. Il devra être porté pour chaque sortie.

▪ **Dossier périodique**

A chaque fin de période, il vous sera remis un dossier regroupant l'ensemble des productions écrites réalisées par votre enfant.